



# La lettre Retraite Gan Patrimoine Janvier 2020

[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)





# Sommaire

Du nouveau dans votre contrat



Dossier Spécial : les vingt ans du PACS



Marchés financiers : Bilan 2019 et perspectives 2020



Prévoyance : notre partenariat avec InMemori





## Du nouveau dans votre contrat

### Le Plan d'Épargne Retraite (PER) : pour épargner en vue de votre retraite

De bonnes nouvelles en ce qui concerne l'épargne retraite !

L'actualité retraite est riche en ce début d'année. La Loi Pacte (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) vise à encourager les français à épargner davantage en vue de leur retraite, avec la création d'un nouveau produit de retraite complémentaire, le Plan d'Epargne Retraite (PER), disponible depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### En quoi le PER est-il une nouveauté ?

Le Plan d'Épargne Retraite permet d'épargner pour compléter la retraite que vous percevez chaque mois (retraite par répartition) avec un contrat retraite (par capitalisation) que vous pouvez souscrire en plus, pour améliorer vos revenus le moment venu.

#### #Zoom sur

23 ans, c'est la durée moyenne pendant laquelle les français perçoivent leur retraite, soit 1/3 de leur vie.  
Ça vaut la peine d'y penser !  
(source : Sapiendo)

Du nouveau dans votre contrat

## Flash juridique et pratique

- ◎ Découvrez la loi Pacte dans notre flash juridique et pratique et notre solution Gan Nouvelle Vie.

### #Zoom sur

3 minutes sur la loi Pacte  
Par Magali Hériaud,  
responsable du département  
juridique de Groupama Gan  
Vie



Trois minutes  
pour une loi  
Episode 1 : la loi PACTE

GGVIE<sup>TV</sup>



## Du nouveau dans votre contrat

### Gan Nouvelle Vie, notre solution

**Gan Patrimoine** s'engage pour votre retraite et répond à vos besoins avec des solutions adaptées.

Notre solution **Gan Nouvelle Vie** combine les avantages du Plan d'Épargne Retraite, pour vous permettre d'épargner à votre rythme avec une offre financière complète, une fiscalité avantageuse et des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.

### #Zoom sur

Avec le site <https://manouvellevie.ganpatrimoine.fr> simulateurs et jeux vous aident à préparer votre retraite.



### De la souplesse pour préparer votre retraite

- ✓ **Vous choisissez le rythme de votre épargne**, pour économiser selon vos possibilités en choisissant des cotisations régulières ou des cotisations libres ou la combinaison des deux.
- ✓ **Vous bénéficiez de plus de liberté dans l'utilisation de cette épargne**. Au moment de votre départ à la retraite, vous choisissez librement un complément de revenus versé sous forme d'une rente viagère ou d'un capital retraite<sup>(1)</sup> ou la combinaison des deux.
- ✓ **Votre épargne reste disponible en cas de besoin**. Vous pouvez en disposer en cas d'accidents de la vie<sup>(2)</sup> ou pour l'achat de votre résidence principale<sup>(3)</sup>.
- ✓ **Vous bénéficiez d'avantages fiscaux** : la déductibilité de vos versements jusqu'à 10 % de votre revenu professionnel imposable<sup>(4)</sup>.

 Si vous êtes **Travailleur Non Salarié** (professionnel, indépendant, chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier de la déductibilité de vos versements : jusqu'à 10 % de la fraction de votre bénéfice imposable de l'année en cours dans la limite de huit PASS<sup>(5)</sup> + 15 % de la fraction du bénéfice de l'année en cours dans la limite de huit PASS ou 10 % du PASS si ce montant est supérieur au précédent.

(1) La sortie en capital n'est pas possible pour les sommes issues de versements obligatoires.

(2) Décès du conjoint ou du partenaire de PACS, invalidité de l'assuré, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire de PACS, surendettement de l'assuré, expiration des droits à l'assurance chômage, cessation d'activité non salariée de l'assuré à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire.

(3) Uniquement pour les sommes issues des versements volontaires ou de l'épargne salariale.

(4) Dans la limite de huit fois le PASS ou 10 % du PASS si ce montant est supérieur au précédent. Le PASS pris en compte est celui de l'année précédente.

(5) Le PASS pris en compte est celui de l'année en cours. PASS 2020 : 41 088 euros.

### Une solution financière complète

Vous bénéficiez de la **gestion pilotée**: un service de gestion financière évolutive, personnalisée et clé en mains.

- ✓ Vous choisissez votre profil de gestion vous permettant de répartir vos cotisations et votre épargne entre des supports financiers diversifiés (actions et obligations...) et le fonds en euros du contrat, selon votre profil d'épargnant et la durée restant à courir jusqu'à la date prévue pour la liquidation de votre retraite.
- ✓ Votre épargne est ainsi sécurisée progressivement à l'approche de la retraite. Vous pouvez choisir le niveau de sécurisation adapté à votre profil d'investissement : prudent, équilibré, dynamique.

 *Vous pouvez gérer votre épargne avec la Gestion libre et choisir vous-même les supports sur lesquels vous souhaitez investir.*

## Du nouveau dans votre contrat

### Une protection pour vous et vos proches

- ✓ Vous pouvez compléter votre contrat Gan Nouvelle Vie par des garanties complémentaires en cas de coup dur. Si vous veniez à décéder avant votre retraite, Gan Patrimoine s'engage à verser à vos bénéficiaires un capital égal à l'épargne constituée<sup>(1)</sup>.
- ✓ Dans le cadre de la Garantie Décès majorée, vos bénéficiaires disposeront d'un capital supplémentaire égal au cumul des cotisations régulières<sup>(2)</sup> qui restaient à verser jusqu'à vos 67 ans.



 **Spécial Travailleur Non Salarié** : La Garantie Relais<sup>(3)</sup> vous est réservée pour protéger votre projet retraite même en cas d'arrêt de travail. Gan Patrimoine prend en charge vos cotisations à partir du 91ème jour d'incapacité de travail.

(1) Uniquement pour les assurés exerçant une activité professionnelle non salariée non agricole ; ou une activité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

(2) Cotisations nettes des frais

(3) Cotisations nettes de frais et du coût des Garanties Relais et Décès majorée.

### Le taux de rendement de votre contrat d'assurance vie en 2019

Vous avez certainement entendu parler de la baisse des taux d'intérêt et vous vous demandez quelles en sont les conséquences pour votre épargne ?

- ✓ Le succès de l'assurance vie, qui reste le placement préféré des français, a longtemps été synonyme de contrat en euros en raison de la garantie du capital investi.
- ✓ Depuis des années, la chute des rendements obligataires entraîne inéluctablement celle des rendements du fonds en euros. **Cette baisse s'est accentuée rapidement en 2019** et a créé une situation inédite avec des taux d'intérêt négatifs.
- ✓ Des solutions de diversification vous sont proposées pour compenser la baisse de rendement du fonds en euros.

**Comment ? Avec des solutions qui vous permettent d'investir votre épargne sur différentes unités de compte.**

Ces différentes unités de compte peuvent être investies **selon différentes classes d'actifs** : actions, obligations, supports monétaires ou encore l'immobilier... Il en existe plusieurs milliers sur le marché qui se différencient en fonction :



- De leurs zones géographiques



- De leurs niveaux de risque



- De leurs thématiques



- De leurs secteurs d'activité



## Du nouveau dans votre contrat

### La diversification est une règle d'or

✓ La diversification est une règle d'or pour investir sur les marchés financiers, réduire les risques liés à leurs fluctuations et favoriser la régularité de la performance..

Attention toutefois à prendre en compte votre horizon de placement et votre niveau d'acceptation du risque généré par l'investissement sur des unités de compte.  
**Renseignez-vous auprès de votre conseiller.**

#### TAUX DE RENDEMENT 2019

- Le taux de rendement des principaux contrats de retraite multisupports en 2019 est de 1,05 %.

[Gan Patrimoine Objectif Retraite](#)  
[Gan Patrimoine Madelin Retraite](#)

## Du nouveau dans votre contrat

### HUG : la cagnotte qui vous aide à épargner sans effort

Pour vous aider à épargner et préparer votre future nouvelle vie à la retraite, nous vous proposons de le faire sans y penser sur votre contrat d'assurance vie ! En faisant vos courses, par exemple, qu'en pensez-vous ?

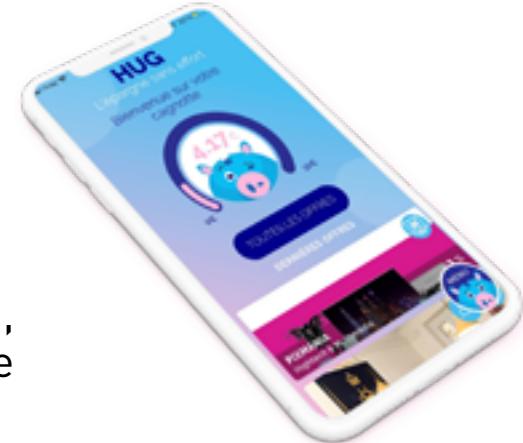
Vous capitalisez sur vos achats du quotidien grâce à des remises différées ! Lorsque cette cagnotte atteint 30 €, elle est versée automatiquement sur votre contrat d'assurance vie.

#### Comment ça marche ?

Il vous suffit de réaliser des achats chez nos partenaires, des commerçants proches de chez vous, ou en ligne, pour en bénéficier. Vous pourrez cumuler ainsi des euros dans votre cagnotte qui sera reversée automatiquement sur votre contrat d'épargne retraite dès 30 €. La répartition de cette épargne sera identique à celle de votre contrat.



Télécharger  
HUG Gan sur :



#### Quelques partenaires



## Du nouveau dans votre contrat

### HUG : bien plus qu'une cagnotte !

Vous pouvez à tout moment rechercher les commerçants partenaires, par catégorie, par enseigne ou par géolocalisation et être informé de leurs offres en cours.

Et ce n'est pas tout ! HUG vous permet également de gagner du temps dans votre vie quotidienne en vous offrant un service de conciergerie haut de gamme.

Vous souhaitez organiser un anniversaire ou faire livrer un bouquet de fleurs mais vous manquez de temps ? Vous pouvez faire appel à nos concierges disponibles 24 heures/24 et 7 J/7. Il vous suffit d'aller dans la rubrique **Conciergerie** de votre application et contacter un concierge.

#### Comment ouvrir ma cagnotte HUG ?

Pour bénéficier du programme HUG, vous devez disposer d'un contrat d'épargne ou d'un contrat d'épargne retraite <sup>(1)</sup>. Vous n'en possédez pas ? Pas de panique ! Il vous suffit de contacter votre conseiller.



#### Où joindre votre conseiller ?

Au 09 70 821 691\*

Joignables de 8h30 à 18h du Lundi au Vendredi

\*Service Gratuit



## Dossier Spécial : les vingt ans du PACS

### Le PACS, 20 ans déjà

Crée en 1999, sous le gouvernement Jospin, le Pacte civil de solidarité (PACS) fête ses 20 ans. Incontestable aujourd’hui, il a connu un essor considérable et a marqué toute une génération. Pourtant son aboutissement fut un parcours d’obstacles avec une forte opposition au Parlement et dans l’opinion publique.

Revenons sur nos pas pour relire l’histoire du PACS.

#### ◎ Son origine

Il s’agit à l’origine d’une revendication de la communauté homosexuelle qui réclamait **la reconnaissance d’un statut juridique aux couples de même sexe**.

Les députés socialistes Patrick Bloche et Jean-Pierre Michel, rapporteurs de la proposition de loi, ont néanmoins pris soin, dès le départ, d’inclure aussi les couples de sexe différent.

#### ◎ Son fonctionnement

Le PACS constitue juridiquement un contrat, matérialisé par une convention écrite. Il établit un **partenariat enregistré** entre deux personnes majeures, indépendamment de leur sexe et organise leur vie commune, en établissant entre eux des droits et des devoirs sur les sujets suivants :

- ✓ **Le logement**: si les membres du couple en étaient déjà colocataires et en partageaient les frais, l'établissement du PACS ne change rien. Par contre, si un seul des deux partenaires était locataire en titre car signataire du bail, le loyer et les charges étant des dépenses de la vie courante, le PACS en impose le partage, sauf convention contraire.
- ✓ **Le soutien matériel**: Chaque partenaire pacsé s'engage formellement à vivre avec l'autre et à lui apporter aide matérielle et assistance selon ses capacités respectives. Chacun reste cependant responsable de ses dettes personnelles. Ce fonctionnement est très proche du régime de la séparation de biens qu'un couple marié peut contracter devant un notaire.
- ✓ **Le patrimoine**: À défaut de précision dans la convention de PACS, le couple est soumis au régime de la séparation des biens.
- ✓ **Les impôts** : les partenaires sont liés d'un point de vue fiscal.
- ✓ **et les droits sociaux** : les revenus des deux partenaires sont pris en compte pour les prestations sociales et familiales (aide au logement, revenu de solidarité, ....).

Le PACS protège les partenaires. Cependant, **en matière de succession, le PACS ne protège pas le partenaire survivant, sauf à établir un testament.**

### Les partenaires de PACS peuvent avoir recours à l'assurance vie.

- ✓ La clause bénéficiaire permet de désigner la ou les personnes qui recevront les sommes déposées sur le contrat au décès du souscripteur. Ainsi, deux partenaires de PACS auront intérêt à ouvrir chacun un contrat et se désigner mutuellement bénéficiaires.
- ✓ L'assurance vie peut se cumuler à un testament : elle permet alors d'augmenter la part allouée au partenaire survivant. En effet, les sommes déposées sur un contrat d'assurance-vie sortent de l'actif successoral et ne sont soumises ni aux règles du rapport à succession ni aux règles de la réduction pour atteinte à la réserve héréditaire.

 *La clause bénéficiaire doit être aussi précise que possible, L'identité des bénéficiaires ne doit laisser aucune équivoque. La clause peut être modifiée facilement pendant toute la durée du contrat : elle doit s'adapter aux changements de vie du souscripteur.*

#### A SAVOIR

Aujourd'hui le nombre de PACS est quasiment aussi important que celui des mariages.

## Bilan 2019

L'année 2019 aura assurément été une année pleine de rebondissements et de records ! De la volte-face de D. Trump début mai, alors qu'un accord commercial avec la Chine était en passe d'être signé, au soutien sans équivoque de la Banque Centrale Européenne ou encore l'improbable feuilleton du Brexit au Royaume-Uni : l'année 2019 n'aura pas été un long fleuve tranquille.

- ✓ Cette année, les négociations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, à grands coups de tweets, ont soufflé le chaud et le froid sur les marchés financiers. Entre hausse de droits de douanes et reprise des négociations, les marchés passaient du défaitisme à l'optimisme.
- ✓ Notons que les banques centrales ont choisi de « prévenir » plutôt que « guérir » : face à la peur d'une possible récession, elles ont fait évoluer leur politique monétaire et affiché des tons très accommodants : la Réserve Fédérale américaine a ainsi abaissé son taux directeur à trois reprises. Celui-ci évolue aujourd'hui dans une fourchette comprise entre 1,50 % et 1,75 %. De l'autre côté de l'Atlantique, la Banque Centrale Européenne (BCE) a dressé le même constat. M. Draghi a achevé son mandat de Président de la BCE, en annonçant un lot de mesures - relançant même un « Quantitative Easing<sup>(1)</sup> » - destiné à soutenir l'économie européenne.



## Marchés financiers : Bilan 2019 et perspectives 2020

### ◎ Côté obligataire

Les mesures accommodantes des banques centrales n'ont pas été sans conséquence sur le niveau des taux : une pluie de records s'est abattue sur le monde obligataire en 2019. Les taux des pays de la zone euro ont généralement touché des niveaux plus bas : le taux 10 ans allemand est allé visiter les -0,70 % en août, le 10 ans français -0,44 %<sup>[2]</sup>. Dans ce contexte, les obligations ont affichées de très belles performances sur l'année.

### ◎ Côté actions

Les marchés ont fait mieux que résister en 2019, atteignant aussi, de leur côté, des niveaux records. Alors même que le contexte est resté morose : dégradation persistante des indicateurs macro-économiques, perspectives de fin de cycle aux États-Unis, instabilité géopolitique et manque de visibilité sur les grands dossiers de l'année comme les négociations commerciales sino-américaines ou encore le Brexit, les principaux marchés actions ont affiché une hausse à deux chiffres. En Europe, le DAX termine à +25,48 %, l'Eurostoxx 50 à 24,78 % tandis que le CAC 40 a passé la barre des 6000 points et affiche une hausse exceptionnelle de +26,37 %<sup>[3]</sup> ! À l'international ; les autres indices majeurs ont suivi la même tendance : +28,88 % pour le S & P 500 et +18,20 % pour le Nikkei 225<sup>[4]</sup>.

[1] Programme d'achats d'actifs

[2] Niveaux de taux observés au 15/08/2019 : source Bloomberg – Groupama AM

[3] Performances hors dividendes du 31/12/2018 au 31/12/2019 pour le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ; du 28/12/2018 au 30/12/2019 pour le DAX. Performances exprimées en Euro.

[4] Performances hors dividendes du 31/12/2018 au 31/12/2019 pour le S&P500 ; du 28/12/2018 au 30/12/2019 pour le Nikkei 225. Performances exprimées en devises locales

## Perspectives 2020

L'environnement de marché devrait rester complexe en 2020, militant en faveur d'une approche d'investissement de plus en plus tactique, dont la sélectivité et la diversification restent incontournables. Selon Groupama Asset Management, trois catalyseurs majeurs devraient animer les marchés en 2020 :

- ✓ Poursuite de la lente dégradation de la conjoncture économique :  
L'érosion généralisée de la croissance économique, sans catastrophisme, devrait se poursuivre en 2020 selon un scénario « ni-ni » : ni rupture, ni accélération.
- ✓ Volontarisme des banques centrales :  
Les banques centrales devraient rester préemptives et entreprenantes en matière de politique monétaire, afin de limiter l'impact du ralentissement économique.
- ✓ Persistance de risques globaux d'ordre politique :  
Sur la persistance des risques politiques, liés en particulier aux relations commerciales sino-américaines, il faut dissocier l'apaisement observé à court-terme (signature de la phase 1 de l'accord en bonne voie) d'enjeux stratégiques de moyen / long-terme (affrontement dans leur quête de leadership sur le plan technologique et économique).

## Principaux indices 2019 (performances brutes hors dividendes)

Libellé	devise	31/12/18	31/12/19	Variation
CAC 40	€	4 730,69	5 978,06	<b>26,37 %</b>
Eurostoxx 50	€	3 001,42	3 745,15	<b>24,78 %</b>
S&P 500	\$	2 506,85	3 230,78	<b>28,88 %</b>
Stoxx Global Select Dividend 100	€	2 510,07	2 945,93	<b>17,36 %</b>
Dow Jones Industrial Index	\$	23 327,46	28 538,44	<b>22,34 %</b>
Nikkei 225*	¥	20 014,77	23 656,62	<b>18,20 %</b>
FTSE 100	£	6 728,13	7 542,44	<b>12,10 %</b>
DAX*	€	10 558,96	13 249,01	<b>25,48 %</b>
Taux de référence				
Euro/Dollar (USD)		1,15	1,12	<b>-2,61 %</b>
OAT 10 ANS		0,71	0,118	
Inflation France (sur un an)		1,6	1,4	

\*Niveau du DAX et du Nikkei 225 au 28/12/2018 et au 30/12/2019

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.

Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons comme fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif

Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM.

Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.

Chiffres communiqués sur les indices calculés sur la période de référence du 31/12/2018 au 31/12/2019, sauf pour le Dax et le Nikkei 225, calculés sur la période de référence du 28/12/2018 au 30/12/2019.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures

Édité par Groupama Asset Management - Siège social: 25 rue de la ville l'Évêque, 75008 Paris

Site web : [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)

**Achevé de rédiger le 06/01/2020**

## Prévoyance : notre partenariat avec InMemori

### Gan Patrimoine en partenariat avec InMemori : rassembler, rendre hommage, se souvenir.

- ◎ **Gan Patrimoine vous offre le service InMemori.**

Comment communiquer rapidement à son entourage les informations sur les obsèques ? Comment rendre hommage à la personne qui a partagé notre vie ?



#### | InMemori.com

Un service digital qui permet aux familles en deuil d'être entourées et soutenues

*“Nous avons utilisé votre site au décès de mon père, et vous en remercions vivement tant les témoignages de la famille et des amis ont été nombreux et réconfortants.” témoigne un utilisateur du service.*

## Rassembler son entourage

- ✓ Une fois créé par les équipes d'assistance de Gan Patrimoine, cet espace d'hommage appartient à vos bénéficiaires, qui en sont les gestionnaires. Ils pourront ainsi facilement indiquer sur cet espace les informations pratiques sur les obsèques et les transmettre rapidement à tout leur entourage.
- ✓ Cet espace est privé et ne sera accessible qu'aux personnes qui en auront reçu l'accès.

## Rendre hommage et se souvenir

- ✓ Dans l'intimité de cet espace, chacun pourra aussi rendre hommage en y déposant un message de soutien, un souvenir ou une photo.
- ✓ Grâce à InMemori, toutes ces marques d'attention sont ainsi facilement rassemblées.
- ✓ Vos proches pourront garder une trace de tous les mots collectés en commandant le livre de mémoire qu'InMemori fera imprimer pour eux.
- ✓ Notre partenaire InMemori accompagne les familles avec le cœur dans ce moment douloureux. Vos proches seront guidés pas à pas par leur équipe pour les aider à rassembler leur entourage et à rendre le plus beau des hommages.

## ÉDITION

### ◎ Achevé de rédiger le 15 janvier 2020

**Directeur de la publication :** Sébastien Delhaise

**Rédactrice en chef :** Florence Fernandes

**Comité de rédaction :** Christine Raquin, Stéphanie Chevassus, Groupama Gan Vie - Dominique Le Teurs, Gan Patrimoine - Didier Oms, Groupama Asset Management.

### ◎ Gan Patrimoine

Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8 220 690 euros – RCS Lille 457 504 694

APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 EURALILLE

N° d'immatriculation 09 051 780 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) [contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr)

[www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

### ◎ Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

### ◎ Groupama Asset Management

Société Anonyme au capital de 1 878 910 € – Siège social : 25, rue de la Ville-l'Évêque- 75008 Paris - 389 522 152 RCS Paris - Agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP 93-02.

### ◎ PAO

GGVIE

Crédit Photos : Shutterstock

